



Plan national de sécurité 2026 – 2029

Préambule

La sécurité est bien plus qu'une mission des autorités. C'est une promesse faite à chaque citoyen et habitant de notre pays : la promesse de construire ensemble une société sûre, vivable et diverse, un État de droit démocratique dans lequel chacun peut vivre, entreprendre, se rencontrer et rêver librement. Avec le Plan national de sécurité 2026–2029, nous franchissons une nouvelle étape ambitieuse dans cette direction.

Le neuvième Plan national de sécurité 2026–2029 a été intitulé « **Ciblé. Intégré. Sûr.** ». Il constitue la réponse policière à une période durant laquelle notre société est confrontée à des défis sécuritaires toujours plus complexes et en constante évolution. De la criminalité organisée à la cybercriminalité, le radicalisme, l'extrémisme violent et le terrorisme, la fraude sociale et fiscale, en passant par la gestion intégrée des frontières, la sécurité routière, les violences intrafamiliales et sexuelles : tous ces phénomènes exigent une approche policière ciblée et intégrée.

Ce nouveau plan policier fait également partie intégrante des mesures prévues dans la nouvelle Note-cadre de sécurité intégrale 2026–2029, dont il constitue la déclinaison policière. La Note-cadre définit les priorités stratégiques de la politique de sécurité au sens large ; le Plan national de sécurité les traduit en objectifs et mesures prioritaires pour les services de Police Fédérale et Locale. Cette cohérence est non seulement logique, mais constitue aussi une obligation légale depuis l'accord de coopération avec les entités fédérées de 2014.

Avec cette quatrième Note-cadre de sécurité intégrale et le neuvième Plan national de sécurité, la tradition d'une coopération constructive au sein de la chaîne de sécurité est maintenue, non seulement entre les différents niveaux de pouvoir, mais aussi au sein de la Police Intégrée. Une fois encore, l'ensemble est le résultat d'une concertation intensive entre les autorités fédérales et fédérées, le Ministère public, les services de police fédérale et locale, les autres services de sécurité et d'inspection, ainsi que de nombreux autres acteurs de la chaîne de sécurité. Cette approche commune est essentielle : la sécurité est une responsabilité partagée, où chaque maillon doit fonctionner de manière optimale pour obtenir des résultats durables.

Le Plan national de sécurité opte résolument pour une approche thématique et orientée vers les résultats. Les phénomènes prioritaires sont résolument abordés par une approche par projets, tout en laissant de l'espace aux missions structurelles et quotidiennes de la police, qui bénéficient déjà d'une approche méthodologique adéquate et demeurent évidemment essentielles pour la sécurité de nos citoyens. La Police Intégrée joue un rôle central, à la jonction entre prévention, réaction et répression, suivi et accompagnement. Elle ne peut toutefois remplir pleinement son rôle qu'en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de sécurité.

Ce plan vise non seulement à renforcer l'approche policière, mais aussi à améliorer la coopération avec les autres services, à accélérer et optimiser l'échange d'informations et à rendre notre chaîne de sécurité plus agile. La sécurité n'est en effet jamais assurée par un seul acteur : elle est une réalité lorsque chaque maillon collabore avec tous les autres de façon déterminée.

La politique policière de sécurité doit bien entendu être soutenue par des moyens adéquats. Au cours des prochaines années, nous investirons massivement dans le personnel, les infrastructures, les outils numériques, la gestion de crise et la modernisation de la Police intégrée. Nous renforçons ainsi durablement la capacité de nos services de police à anticiper les menaces sécuritaires et à intervenir efficacement. Nous augmentons de cette manière la force de frappe de la police au sein de la chaîne de sécurité, avec pour objectif ultime de garantir la sécurité, ainsi que la protection des citoyens et des habitants de notre pays.

Comme par le passé, ce Plan national de sécurité constitue également une base pour les plans zonaux de sécurité de la Police Locale, qui seront élaborés au cours de la période à venir. La circulaire interministérielle du 10 juillet 2025 relative à la procédure d’approbation des plans zonaux de sécurité donne les directives nécessaires et garantit ainsi la cohérence nécessaire entre les politiques de sécurité fédérale, fédérée et locale.

Ce plan est dès lors aussi une invitation adressée aux autorités locales et aux services de police à traduire ces ambitions dans leurs plans zonaux de sécurité. Une invitation à nos services de police à assumer leur rôle crucial avec professionnalisme et fierté. Mais surtout, une invitation à toutes et tous à continuer de travailler ensemble à la confiance, la solidarité et l’amélioration.

Lors de la Conférence interministérielle sur la politique de sécurité et de maintien de l’ordre du 27 février 2026, de vifs remerciements ont été adressés aux personnes « dans l’ombre » ainsi qu’aux femmes et aux hommes de terrain qui mettront concrètement ce plan en œuvre au quotidien.

À notre tour, nous souhaitons remercier tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à cette « co-crédation » du Plan national de sécurité. Il est désormais temps d’en assurer la mise en œuvre. Même si de nombreuses actions ont déjà été lancées, il faudra maintenir l’élan, concrétiser les objectifs, les suivre et les réaliser effectivement. Après avoir reçu l’avis du Conseil fédéral de la police, celui-ci assurera le suivi et l’évaluation du plan. L’objectif est que ce plan de police soit et demeure un document de politique vivant et dynamique. Nous sommes convaincus que nous pourrons compter sur vous pour y parvenir.

La sécurité ne connaît jamais de point final, c’est un processus continu qui exige engagement, responsabilité et confiance mutuelle. La sécurité ne va pas de soi. Elle se construit par l’engagement, la vision et surtout la coopération. Avec ce Plan national de sécurité, nous choisissons résolument cette voie — déterminés, unis et tournés vers l’avenir.

La Police Intégrée est un partenaire clé dans l’approche de la sécurité : ce n’est qu’ensemble que nous rendrons notre société plus forte et meilleure.

Bernard **QUINTIN**
Ministre de la Sécurité et de l’Intérieur

Annelies **VERLINDEN**
Ministre de la Justice

TABLE DE MATIERES

Préambule	2
Table de matières	4
Chapitre 1: Introduction et méthode	5
Chapitre 2: Thèmes de sécurité nationaux 2026-2029	8
1. Criminalité organisée	10
1.1 Trafic de drogue	
1.2 Violence liée à la drogue	
1.3 Traite et trafic d'êtres humains	
1.4 Trafic d'armes	
1.5 mettre l'accent sur les points d'entrée	
1.6 Corruption	
1.7 Blanchiment d'argent	
2. Cybercriminalité	24
3. Radicalisme, extrémisme violent et terrorisme	26
4. Gestion intégrée des frontières	28
5. Sécurité routière	30
6. Fraude sociale et fiscale	32
6.1 Fraude sociale	
6.2 Fraude fiscale	
7. Violence intrafamiliale et sexuelle	35
8. Conditions et points d'attention en aandachtspunten	38
Chapitre 3: Ressources et capacité de la Police Fédérale	42
1. Orientation des ressources	
2. Capacité: adéquation avec les besoins opérationnels prioritaires	
Chapitre 4: Suivi et évaluation	46
1. Suivi	
2. Évaluation	
Liste d'abréviations	48

Chapitre 1

Introduction et méthode



Le **Plan national de sécurité (PNS) 2026-2029**, la **Note-cadre de sécurité intégrale (NCSI)** et la **Stratégie nationale de sécurité (SNS)** constituent la pierre angulaire de la politique belge de sécurité. En tant qu'outil stratégique, le PNS traduit les orientations de la NCSI en priorités concrètes pour la Police Intégrée. Il reflète donc non seulement les préoccupations communes de la Police Fédérale et de la Police Locale, mais aussi les ambitions politiques du gouvernement fédéral et de ses ministres compétents.

Le PNS 2026-2029 est conforme à l'accord de gouvernement fédéral, aux exposés d'orientation politique et aux notes de politique générale des ministres de la Sécurité l'Intérieur et de la Justice, ainsi qu'à la NCSI et aux priorités fixées au sein de différents organes de coordination et structures de concertation au niveau national. Ce plan s'inscrit en outre dans le droit fil des cadres politiques internationaux et européens, avec une attention particulière aux objectifs de l'agenda européen en matière de sécurité, au cycle politique EMPACT de l'UE et aux engagements multilatéraux et bilatéraux dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et organisée. Une coordination renforcée entre les niveaux fédéral, régional et local, combinée à l'implication proactive des entités régionales et à l'intégration de mécanismes de prévention, constitue une condition indispensable à la cohérence et à l'efficacité globale de la stratégie de sécurité.

Les défis de sécurité auxquels notre société est confrontée sont de plus en plus complexes et évoluent rapidement. Le **neuvième PNS, intitulé « ciblé, intégré et sûr »**, propose une approche thématique et axée sur les résultats qui renforce à la fois le fonctionnement par projet et les missions de base structurelles, en vue d'une société sûre.

Il convient de souligner que la Police Intégrée ne se limitera pas à intervenir sur les thèmes prioritaires abordés dans le PNS. Outre ces thèmes prioritaires, qui sont largement développés ci-après en raison de leur fonctionnement par projets et de leurs objectifs stratégiques, la Police Intégrée investit également fortement dans son fonctionnement régulier, dans les thèmes et phénomènes pour lesquels un dispositif robuste, structuré, durable et performant est déjà en place. C'est par exemple le cas, entre autres, des thèmes de l'environnement et du bien-être animal, des infractions contre la propriété, des discours de haine (y compris en ligne), des infractions contre l'intégrité physique et psychique, des violations graves du droit international humanitaire, de la vente illégale en ligne de médicaments, des violences à l'encontre de personnes protégées, racisme et discrimination (avec notamment une attention portée aux personnes LGBTQIA+), ainsi que de nombreux autres phénomènes.

Le fait que ces thématiques ne soient pas reprises comme priorités distinctes ne remet en rien en cause leur importance, ni la continuité et la qualité de l'exécution des missions policières dans leur contexte respectif. Le fonctionnement qualitatif existant reste pleinement garanti et se poursuit conformément aux normes, directives et attentes en matière de qualité en vigueur. Par contre, pour chacun des thèmes prioritaires, des objectifs stratégiques ont été définis et assortis – dans la mesure du possible – d'indicateurs mesurables à des fins de suivi et d'évaluation.

Le plan met notamment l'accent sur les points suivants :

- **Orientation vers les résultats** : l'accent est mis sur la faisabilité et la capacité de mise en œuvre des objectifs stratégiques dans le délai imparti, avec des objectifs concrets et réalistes. Lorsque cela était possible, des indicateurs ont été préalablement définis en vue du suivi ;
- **Cohérence** : une articulation étroite avec les plans d'action nationaux et les structures de concertation existants. Cela permet d'éviter les doubles emplois et de contribuer à une stratégie de sécurité cohérente ;
- **Conformité avec la NCSI** : chaque thème s'inscrit dans les six dimensions de la NCSI, ce qui permet une approche structurée des objectifs stratégiques et un renforcement de la coopération au sein et en dehors de la police.

Le PNS opte résolument pour une **approche ciblée et flexible**. Chaque thème de sécurité a été assorti d'objectifs stratégiques afin d'orienter le déploiement de la Police Intégrée, qui ont été ventilés à titre de synthèse entre la Police Fédérale et la Police Locale. Toutefois, la réalité est moins binaire : les deux niveaux de police contribuent, lorsque cela est nécessaire et dans les limites de leurs compétences légales, à la réalisation des objectifs stratégiques de l'autre.. Leur réalisation peut revêtir des formes diverses : certains objectifs seront mis en œuvre par le biais de programmes ou de projets (comme le prévoit l'article 95 de la LPI), tandis que d'autres seront réalisés par le biais d'initiatives ciblées (telles que des contrôles renforcés ou des formes de coopération spécifiques) dans le cadre du fonctionnement quotidien des services de police. Cette approche permet d'utiliser efficacement les ressources disponibles et de réagir rapidement à l'évolution des défis en matière de sécurité.

Le PNS comprend en outre un certain nombre de conditions et de points d'attention transversaux revêtant une importance pour plusieurs thèmes ou pour le fonctionnement de manière générale – par exemple, le renforcement de l'intégrité, l'attention portée aux mineurs ou la coopération avec des partenaires externes.

Le PNS est un **outil d'orientation qui guide la politique de sécurité de la police**, en tenant compte de l'évolution des besoins, des attentes de la société et des choix administratifs et judiciaires – tant au niveau national qu'international.

Chapitre 2

Thèmes de sécurité nationaux 2026-2029



Dans les années à venir, la Police Intégrée devra relever une série de défis complexes et évolutifs en matière de sécurité. Les thèmes de sécurité nationaux présentés dans ce chapitre constituent l'épine dorsale du Plan national de sécurité 2026-2029.

Chaque thème est développé à l'aide des éléments suivants :

- une description succincte du thème ;
- les objectifs stratégiques au niveau national ;
- les points d'attention éventuels ;
- un lien avec les six dimensions de la NCSI (sécurité liée à la personne, sécurité sociétale, sécurité économique, sécurité écologique, sécurité de l'espace public et valeurs démocratiques, et sécurité numérique) ou avec d'autres documents de politique.

Cette approche doit permettre à la fois de renforcer l'efficacité de la police et d'ancrer sa pertinence sur le plan sociétal dans une société en mutation rapide.

1. Criminalité organisée

La sécurité, le caractère démocratique et la qualité de vie de notre société sont aujourd'hui directement menacés par la progression récurrente du crime organisé, dans un contexte international instable où la Belgique, au cœur de l'Europe, joue un rôle d'initiateur et de partenaire engagé, fiable et reconnu.

La criminalité organisée évolue rapidement, recourt à des réseaux transfrontaliers et est étroitement liée à d'autres phénomènes tels que la corruption, la violence, la cybercriminalité et le blanchiment d'argent. Son impact socioéconomique est énorme, tout comme son incidence déstabilisante sur les institutions et la confiance des citoyens dans l'État de droit. La criminalité liée à la drogue et l'infiltration du secteur logistique restent prioritaires à cet égard.

Dans la lutte contre la criminalité organisée, notre mission policière est de cartographier, démanteler et déstabiliser le crime organisé qui menace l'intégrité sociétale, économique et institutionnelle du pays, tout en renforçant notre résilience. À l'heure actuelle, plusieurs initiatives existent déjà pour lutter efficacement contre les organisations criminelles en identifiant et en suivant leurs flux financiers (Follow/find/recover the money), en les saisissant, en les gelant ou en les confisquant (Catch the value). Afin de créer une structure méthodologique dans laquelle tous ces concepts peuvent s'inscrire, la stratégie "Briser le modèle économique criminel" a été conçue, et elle deviendra un axe prioritaire de la stratégie nationale de lutte contre la criminalité organisée et de réaffectation de leurs avoirs. L'objectif est d'intégrer ces initiatives diverses mais fragmentées dans une stratégie nationale globale. De cette manière, non seulement un langage commun sera créé, mais un cadre stratégique sera également mis en place, regroupant les actions à court et moyen terme. Briser le modèle économique criminel constitue un élément essentiel de la lutte contre la criminalité organisée et de la protection de notre État de droit, en soulignant qu'une approche identique est également utilisée dans la lutte contre la fraude sociale et fiscale.

La lutte contre la criminalité organisée requiert une approche intégrée de plusieurs composantes de la Police Fédérale. La contribution de la Police Locale est également essentielle. Grâce à sa proximité avec le terrain, elle joue un rôle clé dans la détection précoce des phénomènes criminels, la collecte d'informations pertinentes et le soutien aux enquêtes judiciaires. Elle participe activement à l'approche intégrale en collaborant avec les services fédéraux, les autorités administratives et les partenaires locaux, notamment dans le cadre des plans zonaux de sécurité. Son ancrage local permet également de renforcer la résilience communautaire face aux phénomènes criminels.

La lutte contre la criminalité est concrétisée par l'engagement de collaborateurs, de ressources matérielles et d'expertise au niveau de la Police Fédérale, en vue de :

- La production d'une **image permanente et dynamique** de la criminalité organisée (stratégique, tactique, opérationnelle) et de ses différentes composantes à l'attention de la GPI et des autorités ;
- La mise en œuvre d'une **approche intégrale** (préventive, proactive et répressive, judiciaire et administrative, et suivi) **et intégrée** (composantes de la GPI, douane, Justice, autorités administratives...) concernant les phénomènes de sécurité (Cf. art 95/102 LPI) relevant de la criminalité organisée. Ceci inclut le développement d'activités technologiques, juridiques et innovantes soutenant directement la gestion de l'information, les enquêtes et l'approche des phénomènes ;

- L'exécution **d'enquêtes et d'opérations de police judiciaire complexes**, supralocales et internationales visant le démantèlement d'organisations criminelles, l'arrestation d'auteurs et la saisie des avoirs criminels ;
- La mise en œuvre et le développement continu d'une **approche administrative** permettant de lutter d'une façon alternative et/ou complémentaire contre la criminalité, notamment par l'entremise des centres d'information et d'expertise (CIEAR), ainsi que la participation aux développements au niveau européen.

» Objectifs stratégiques

En vue d'améliorer la lutte contre la criminalité organisée, la Police Fédérale se fixe les objectifs suivants :

1. **Réaliser une image stratégique, tactique et opérationnelle** de la criminalité organisée active sur tout le territoire en vue de disposer en permanence d'une cartographie des réseaux criminels (*Most Threatening Criminal Networks and individuals - MTCNi*) et d'un monitoring des menaces et des phénomènes existants, ainsi que de leur évolution ;
2. Sur la base des connaissances obtenues grâce à cette image (1), définir des **mesures ou des barrières efficaces (fondées sur les preuves)** pour lutter contre la criminalité organisée, ses menaces et ses phénomènes ;
3. Pour chaque forme de criminalité organisée (phénomènes), identifier de manière précise les **besoins en expertise, spécialisation et innovation**, puis définir et mettre en œuvre les actions correctives indispensables afin de renforcer durablement l'efficacité de la lutte contre la criminalité organisée, en veillant à ce que le dispositif reste adaptable aux évolutions futures ;
4. **Renforcer les partenariats structurels et les coopérations** permettant une approche globale multidisciplinaire et plus efficace de la criminalité organisée, en particulier :
 - Au niveau national : avec le *Cyber Command/SGRS*, la Sûreté de l'État, les services douaniers et le Commissariat national aux drogues (CNDC) ;
 - La coopération policière au niveau européen en utilisant les fonds de l'UE (notamment le FSI), la participation active à la distribution des nouveaux fonds de l'UE encore en négociation et d'autres projets européens, la coopération intensive avec Europol et plus particulièrement l'initiative d'établir ou de participer à des TFO, notre participation aux projets EMPACT dans le nouveau cycle EMPACT 2026 et via la coopération avec INTERPOL, la participation aux projets et programmes prioritaires pour la Police Fédérale (*Insight, I-Core, Identify Me, Silver Notice*, etc.) ;
 - La coopération internationale avec des pays hors UE utilisés par les organisations criminelles pour leurs activités ou le blanchiment (en particulier l'Amérique latine, les pays des Balkans, les Émirats arabes unis et les pays d'Afrique de l'Ouest) ;
5. **Intensifier les activités policières** et contribuer à une meilleure coordination de la lutte contre les organisations criminelles actives dans le **trafic de drogue** ainsi que des faits de violence qui y sont associés, en améliorant l'image du phénomène et des groupes d'auteurs concernés, en prêtant une attention particulière à nos points d'entrée sensibles, en engageant plus de moyens et en priorisant davantage les enquêtes à mener ;
6. Stimuler et encadrer le développement d'un **modèle intégré de gestion de l'enquête**, adéquat et performant, au niveau de la Police Intégrée et de la Justice, visant à renforcer à la fois l'efficacité opérationnelle et l'emploi efficient de nos moyens.

La Police Locale contribue activement à la lutte contre la criminalité organisée, non seulement en luttant contre les formes visibles de la criminalité sur le terrain, mais aussi grâce à la **détection précoce, à la collecte d'informations et à l'appui opérationnel**, en accordant une attention particulière aux phénomènes déstabilisants dans le contexte local. Cet objectif doit être réalisé par le biais des éléments suivants :

1. **Détection précoce des signes** de criminalité organisée par les services de première ligne dans les quartiers et dans les rues, en mettant l'accent sur la déstabilisation et les réseaux criminels ;
2. **Collecte d'informations ciblées** et analyse alimentant l'image stratégique et tactique de la criminalité organisée au niveau de l'arrondissement et au niveau national ;
3. **Partenariats** : au niveau local : les partenariats et le rôle des administrations locales et de la Police Locale dans le cadre de l'approche administrative, avec le soutien des CIEAR.

» Points d'attention transversaux

- **Mineurs** : empêcher que les jeunes ne soient recrutés dans des réseaux criminels grâce à une coopération ciblée avec les services de prévention et de protection de la jeunesse ;
- **Intégrité** : renforcer la résilience face à la corruption au niveau des secteurs stratégiques et des autorités ;
- **Fonctionnement structurel** : renforcer la coopération entre les partenaires fédéraux, locaux et internationaux au sein des plateformes existantes (ARRC, FCCU, EUROPOL, etc.).

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Note-cadre de sécurité intégrale (en tant que priorité transversale)
- Plan national drogues
- Programme européen EMPACT (CO, drogues de synthèse, armes à feu)
- Plan contre la subversion
- Plan Grandes villes
- Accords de coopération avec le SPF Finances, la douane, la Justice et les administrations locales
- Priorités UE 2026-2029 (cf. EMPACT)
- Feuille de route (17 actions) de la Commission européenne (octobre 2023) en matière de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée

1.1 Trafic de drogue

Le phénomène de la drogue en Belgique constitue un défi complexe et évolutif qui affecte la sécurité publique, l'économie et la résilience sociale, en particulier sous l'influence de la criminalité organisée. La Police Intégrée œuvre dès lors, par le biais du Plan national drogues, à une approche large, intégrée et transversale, dans laquelle la police administrative joue également un rôle non négligeable. Cette approche repose sur des stratégies guidées par l'information, une coopération renforcée entre les acteurs de la sécurité, un déploiement opérationnel ciblé et flexible, et des mesures structurelles qui déstabilisent l'écosystème criminel.

L'accent est mis sur la collecte et le partage d'informations et d'images de haute qualité, la mise en œuvre d'actions et de mesures fondées sur les connaissances acquises, le renforcement des réseaux et des mécanismes de coordination, l'accroissement de l'efficacité grâce à la capacité spécialisée et la déstabilisation systématique des flux financiers illicites et des structures de pouvoir, et ce dans le cadre d'un modèle qui réagit de manière à la fois réactive et proactive à la dynamique du milieu criminel.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police Fédérale :

1. Une **image optimisée de la criminalité** : élaborer une image intégrée et dynamique du phénomène de la drogue en Belgique (production, trafic, commerce, blanchiment et structures de pouvoir criminelles) et, sur cette base, proposer des mesures et des barrières efficaces (fondées sur les preuves). Recourir à l'analyse des données pour identifier et démanteler de manière ciblée les personnes clés, les réseaux et les structures de soutien ;
2. **Capacité spécialisée** : renforcer l'expertise, la capacité et les méthodes innovantes au sein de la Police Fédérale afin de réagir de manière flexible et efficace à l'évolution des marchés de la drogue ;
3. **Promouvoir une approche multi-agences** : établir des partenariats structurels (douane, Sciensano, Justice [ministère public – INCC – administration pénitentiaire], CNDC, administrations locales, monde académique, partenaires privés et acteurs internationaux) afin d'apporter des réponses intégrées. Accroître la pression opérationnelle sur les réseaux criminels par des actions ciblées sur les points d'entrée vulnérables (ports, aéroports, hubs logistiques et canaux de trafic numériques) et dans les grandes villes ;
4. Renforcer la **coopération internationale** avec les différentes agences de l'UE (Europol, Eurojust, EUDA, MAOC-N, Frontex), les États membres et les pays tiers. Participation active à EMPACT, à des opérations conjointes (TFO, JIT) et à des projets européens. Intensifier la coopération bilatérale avec les pays sources (Amérique latine, Asie, Afrique et Europe de l'Est) et les pays servant de refuges ou de lieux de blanchiment.

Pour la Police Locale :

1. **Ancrage au niveau local** : renforcer la détection et la lutte contre les nuisances liées à la drogue et la distribution de drogue dans les quartiers, avec une remontée systématique des signaux afin de contribuer à l'élaboration d'une image nationale. À cet égard, il convient de mettre l'accent sur la collecte d'informations axée sur les quartiers, ainsi que sur la coopération avec les acteurs locaux (communes, enseignement, services sociaux, prévention).

» Points d'attention transversaux

- Mineurs : empêcher que les jeunes ne soient recrutés par les réseaux de drogue, grâce à une coopération avec les services de protection de la jeunesse, le réseau d'enseignement et les services de prévention ;
- Corruption et intégrité : accroître la résilience dans les secteurs vulnérables (ports, aéroports, chaîne logistique, police/douane, services communaux, autorités) ;
- Dimension internationale : poursuivre la participation à des initiatives européennes, notamment EMPACT ;
- Approche administrative : intensifier l'approche administrative par le biais d'une coopération étroite avec les administrations locales et les partenaires privés (notamment par l'intermédiaire des CIEAR) ;
- Mettre l'accent sur la lutte contre les moyens de communication sécurisés et la cybercriminalité liée à la drogue (offre sur Internet, darkweb, médias sociaux, etc.) en renforçant la surveillance numérique et la coopération entre les unités cyber et les équipes de lutte contre la drogue afin de détecter la distribution et la communication en ligne.
- La lutte contre la criminalité liée à la drogue doit impérativement tenir compte de l'imbrication criminelle avec d'autres phénomènes, notamment l'augmentation de la criminalité violente, l'usage d'armes à feu ainsi que les mécanismes de blanchiment d'argent et de fraude.

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Plan national drogues (Commissariat National Drogue)
- Plan d'action de l'UE en matière de drogue (nouveau, encore à publier par la Commission européenne)
- EMPACT CCH et SYD/NPS (2026-2027)
- Plan de sécurité pour l'aéroport de Zaventem
- Maas-Kempenplan
- Plan Grandes villes
- Note-cadre de sécurité intégrale – « Sécurité de l'espace public et valeurs démocratiques »
- Conventions des Nations Unies
- European Ports Alliance Strategy (doit encore être publiée par la Commission européenne)
- Stratégie antidrogue de l'Union européenne 2021-2025
- Déclaration commune de la Conférence interministérielle sur les drogues (2010)
- Plan d'action opérationnel Hazeldonk (2025-2028)
- Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)
- Stratégie interfédérale pour une politique globale et intégrée en matière de drogues

1.2 Violence liée à la drogue

La violence liée à la drogue en Belgique et dans l'Union européenne constitue un défi croissant et complexe qui met sous pression la sécurité publique, la cohésion sociale et la confiance dans l'État de droit. L'augmentation des incidents violents, souvent liés à des réseaux criminels rivaux dans le cadre du trafic de drogue, indique un durcissement du paysage criminel. Cette évolution nécessite une approche intégrée et multidisciplinaire (regroupant notamment la police et la Justice).

Une attention particulière est accordée à la perturbation systématique de l'infrastructure criminelle qui permet la violence liée à la drogue, et ce par le biais d'interventions guidées par l'information, un renforcement de l'échange d'informations et des opérations ciblées contre les personnes clés et les hubs logistiques. Les unités de première ligne de la Police Intégrée jouent ici un rôle essentiel en tant qu'oreilles et yeux sur le terrain. L'accent est mis sur le renforcement de la force opérationnelle, le développement d'une capacité spécialisée et la déstabilisation des flux financiers illicites qui alimentent les conflits violents.

Des mesures préventives et proactives sont par ailleurs mises en place, telles que la détection précoce des tensions entre groupements criminels, l'analyse des schémas de violence et le renforcement de la coopération avec les villes et communes afin d'accroître la résilience sociale. Tout cela dans le cadre d'un modèle dynamique qui permet à la fois de réagir aux menaces aiguës et d'anticiper les risques futurs.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police Fédérale :

1. Développement d'une **image évolutive** destinée à soutenir les efforts des autorités judiciaires et administratives ;
2. Exécution d'enquêtes spécialisées sur les réseaux violents avec attention pour le « VaaS » (*Violence as a service*) ;
3. Renforcement de la coopération transfrontalière : échange structurel d'informations et analyses/opérations conjointes avec des partenaires internationaux, en accordant une attention particulière aux pays d'où proviennent ou avec lesquels opèrent des groupes violents ;
4. Approche intégrée : renforcer la lutte contre les interconnexions entre la violence, la drogue et les flux financiers illicites, notamment par des actions ciblées sur les mécanismes de financement et le patrimoine des auteurs de violences.

Pour la Police Locale :

1. **Détection précoce et collaboration axée sur les quartiers** : détecter et partager systématiquement les signaux de violence et de recrutement liés à la drogue dans les quartiers. Renforcer la coopération et l'échange d'informations avec les acteurs fédéraux et les administrations locales, les services de prévention et les communautés afin d'éviter l'escalade et d'accroître la résilience sociale.

» Points d'attention transversaux

- **Mineurs et travail de quartier** : renforcer les alternatives pour protéger les mineurs contre le recrutement par les réseaux de drogue violents ;
- **Protection**, entre autres, des magistrats, des policiers, des services de secours et des fonctionnaires contre les menaces et les intimidations des réseaux de drogue ;
- **Ancrage structurel** : coopération avec les pays voisins et Europol (TFO axées sur la violence liée à la drogue).

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Plan national drogues
- Plan d'action de l'UE en matière de drogue (nouvelle version devant encore être publiée par la Commission européenne)
- EMPACT CCH et SYD/NPS (2026-2027)
- Plan Grandes villes
- Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)

1.3 Traite et trafic d'êtres humains

La traite et le trafic d'êtres humains constituent des phénomènes persistants, polymorphes et interconnectés, en constante mutation. Ils représentent une atteinte grave et systémique à la dignité humaine, reposant sur des mécanismes d'exploitation structurés et souvent transnationaux. Les formes les plus visibles concernent l'exploitation sexuelle et économique. Cependant, d'autres formes émergentes de traite des êtres humains – telles que la criminalité forcée impliquant des mineurs (nationaux ou étrangers (non) accompagnés), la mendicité forcée ou le trafic d'organes – doivent être pleinement reconnues et combattues.

Les victimes, quelle que soit la forme d'exploitation, sont ciblées en raison de leur vulnérabilité psychosociale, médicale, économique ou administrative. Le trafic d'êtres humains¹, pour sa part, touche à la fois à l'immigration illégale à destination de la Belgique et la migration de transit vers le Royaume-Uni. L'essor des plateformes numériques et des technologies digitales contribue à invisibiliser ces phénomènes en permettant aux criminels de dissimuler leurs activités criminelles, de recruter et contrôler les victimes.

Sur le plan stratégique, la lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains exige une approche multidisciplinaire, fondée sur la détection précoce des structures d'exploitation, le renforcement de l'échange d'informations aux niveaux national et international, ainsi que la mise en place de dispositifs de prévention dans les secteurs identifiés comme à risque. Il est impératif de développer une politique intégrée, à la fois proactive et réactive, portée par une volonté politique forte et déterminée. Cette politique doit s'articuler autour de trois axes majeurs : la prévention des phénomènes de traite et de trafic, la protection effective des victimes et le démantèlement des réseaux criminels sous-jacents. Dans ce cadre, il est également essentiel d'intensifier les actions de surveillance, de détection et d'intervention aussi bien dans l'espace public que dans les environnements numériques, où les auteurs exploitent l'anonymat et la rapidité de diffusion pour recruter, contrôler et invisibiliser les victimes.

¹ L'article 77bis de la loi du 15 décembre 1980 sanctionne les auteurs qui contribuent, en vue d'obtenir un avantage patrimonial, à l'entrée, au transit ou à la facilitation du séjour de migrants.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police fédérale :

1. Assurer une réponse stratégique intégrée et proactive

Mettre en œuvre une vision coordonnée – stratégique, tactique et opérationnelle – sur l'ensemble du territoire, ciblant prioritairement l'exploitation sexuelle et économique, la mendicité forcée, la criminalité liée au trafic d'êtres humains. Développer une cartographie dynamique des réseaux criminels, intégrant des capacités avancées d'investigation numérique, et garantir l'identification, la protection et le suivi des victimes ;

2. Développer l'expertise spécialisée et l'innovation opérationnelle

Renforcer la spécialisation des unités compétentes dans la lutte contre la traite, grâce à des outils de recherche numérique proactifs et réactifs. Adapter en continu les dispositifs de prévention, de détection, d'enquête et de protection pour suivre l'évolution des méthodes criminelles, des environnements numériques et des profils de victimes ;

3. Consolider et étendre les partenariats stratégiques

Renforcer la coopération multidisciplinaire et identifier de nouveaux partenaires pertinents afin d'élargir la compréhension des phénomènes et d'y apporter des réponses intégrales et intégrées ;

4. Intensifier la coopération internationale et l'engagement européen

Accroître la collaboration avec les agences de l'UE (*EUROPOL, EUROJUST, FRONTEX*), les États membres et les pays tiers. Participer activement aux priorités EMPACT THB (*co-driver*) et Migrant Smuggling (*membre actif*), aux opérations conjointes (*TFO, JIT*), ainsi qu'aux projets prioritaires d'INTERPOL. Développer la coopération avec les pays sources d'exploitation en Amérique latine, en Asie, dans les Balkans, en Europe de l'Est et en Afrique ;

5. Renforcer l'approche financière pour démanteler les réseaux criminels

Intégrer systématiquement les principes de la stratégie « *Briser le modèle économique criminel* » dans toutes les actions. Maximiser les saisies, confiscations et recouvrements d'avoirs criminels. Traquer proactivement les flux financiers, y compris numériques, pour identifier les bénéficiaires réels, détecter les circuits de blanchiment et fragiliser durablement les structures criminelles ;

6. Accroître la pression opérationnelle sur les réseaux et améliorer la détection

Intensifier les actions policières et la coordination interservices. Accorder une attention particulière aux points d'entrée sensibles (*frontières, hubs de transport, plateformes numériques*) et aux environnements à risque (*prostitution, travail dissimulé, criminalité organisée*). Exploiter les données numériques pour identifier les auteurs, complices et victimes, et cibler les têtes de réseau ainsi que leurs soutiens logistiques et financiers.

Pour la Police Locale :

1. **Détection des victimes et assistance aux victimes** : renforcer l'identification précoce des victimes de la traite des êtres humains dans le cadre du travail de quartier (par exemple, par des contrôles dans des secteurs à risque tels que l'horeca, la construction, la prostitution) et orienter systématiquement les victimes vers les services compétents.

» Points d'attention transversaux

- **Coopération avec les partenaires nationaux** : consolider et renforcer la coopération avec, entre autres, les services d'inspection économique et sociale, l'Office des étrangers, ... ;
- **Criminalité organisée transnationale** : coordination renforcée pour identifier les filières polycriminelles et mutualiser les enquêtes ;
- **Criminalité numérique et cybermenaces** : coopération entre unités cyber et TEH. Renforcement des capacités de veille numérique transversale ;
- **Criminalité financière et blanchiment** : coordination renforcée entre services d'investigation TEH et ceux en charge de la traque financière (*cf. la stratégie « Briser le modèle économique criminel »*), de la lutte contre le blanchiment et de la fraude fiscale ;
- **Fraude documentaire** : coordination entre les services en charge des phénomènes TEH, la Police Technique et Scientifique et les services en charge du contrôle des frontières.

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Note-cadre de sécurité intégrale – « Sécurité de l'espace public et valeurs démocratiques »
- Recommandations de la Commission parlementaire spéciale TEH
- Plan d'action Trafic des êtres humains
- Plan d'action Traite des êtres humains
- Priorités EMPACT THB et Migrant Smuggling
- Stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains en 2026
- Plan d'action européen de lutte contre la traite des mineurs
- Plan d'action « *Cyber Prostitution* »
- Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)

1.4 Trafic d'armes

Le trafic d'armes est un phénomène complexe qui viole le droit national et international et constitue souvent un élément facilitateur d'autres activités criminelles, telles que la violence liée à la drogue. Ce trafic comprend la production, l'adaptation, la détention, le transport, le transit et le commerce d'armes, d'accessoires, de pièces et de munitions, ainsi que de substances et de mélanges explosifs susceptibles de déflagrer, conformément à la définition de la loi du 28 mai 1956.

La Police Intégrée joue un rôle essentiel dans la politique nationale de recherche, en dressant systématiquement une image dynamique de la menace, en effectuant des contrôles ciblés et en mettant en place des barrières juridiques et administratives. La coopération internationale et l'expertise spécialisée renforcent l'efficacité de la lutte contre ce phénomène.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police Fédérale :

1. Développer et maintenir une image du trafic d'armes

Établir un portrait intégré et évolutif du phénomène à l'échelle opérationnelle, tactique et stratégique, en suivant l'évolution des menaces et des tendances ;

2. Renforcer les outils et l'expertise

Améliorer les connaissances techniques et juridiques disponibles au sein de la Police Intégrée, évaluer les procédures existantes et mettre en place des mesures correctives afin d'optimiser l'efficacité de la lutte contre le trafic d'armes ;

3. Améliorer le contrôle des armes et des sources d'approvisionnement

Assurer le suivi des armes enregistrées, enrichir qualitativement les bases de données policières, organiser des contrôles ponctuels et structurels et étendre les bonnes pratiques (plan Canal) à d'autres villes stratégiques, en incluant le traçage des armes saisies ;

4. Consolider la coopération multidisciplinaire et internationale

Renforcer les partenariats avec la douane, la Justice, les services spécialisés, Europol, INTERPOL, Frontex et d'autres agences internationales. Participer aux actions EMPACT et aux projets européens pertinents, et maintenir un réseau d'experts national et international actif pour le suivi des tendances ;

5. Approche basée sur le patrimoine et nouvelles technologies

Intégrer la dimension patrimoniale dans les enquêtes (saisies, confiscations, recouvrements), et tenir compte des nouvelles technologies (armes 3D, plateformes numériques, cryptomonnaies) utilisées pour le trafic.

Pour la Police Locale :

1. **Rôle de soutien dans la surveillance et le signalement** : les zones de police renforcent la détection de la détention illégale d'armes et des transactions suspectes, transmettent les signes détectés et facilitent la mise en œuvre d'actions opérationnelles sur leur territoire.

» Points d'attention transversaux

- Trafic d'armes : il convient de remarquer que le trafic d'armes doit lui-même être considéré en tant que phénomène transversal qui se positionne souvent en soutien à d'autres activités illégales, en particulier la violence liée à la drogue.

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Plan Grandes Villes
- Plan global de sécurité et de prévention de la Région de Bruxelles-capitale
- Plan d'action de l'UE 2020-2025 (sera prolongé)
- EMPACT Firearms
- Projets européens FSI
- Conseil consultatif des armes (art. 37 de la loi sur les armes du 8 juin 2006)
- Comité de concertation interfédéral pour la lutte contre la production et le commerce illégaux d'armes – CIPCIA (AR du 29-10-2015)
- European Firearms Experts (EFE) – LEWP framework – chairman BE
- Expert Group on firearms trafficking and the implementation of the Firearms Directive 2021/555, dirigé par la Commission européenne

1.5 Mettre l'accent sur les points d'entrée

Les points d'entrée (hubs logistiques ayant un accès international direct à notre pays, tels que les ports maritimes, les aéroports, les gares stratégiquement situées et certains centres logistiques) constituent des nœuds critiques dans la chaîne logistique belge pour les importations et les exportations. Leur situation stratégique et leur importance économique les rendent particulièrement vulnérables à l'infiltration par la criminalité organisée, notamment dans le cadre du trafic de drogue, de la traite des êtres humains, du trafic d'armes et de la migration illégale.

La Police Fédérale joue, aux côtés de ses partenaires tels que Securail, sur différents terrains d'actions, un rôle central dans leur sécurité en élaborant une cartographie dynamique des risques, en menant des actions opérationnelles ciblées et en mettant en place des barrières juridiques. Cette approche combine la cartographie stratégique, la capacité spécialisée et la coopération internationale pour accroître la résilience des points d'entrée et perturber les activités criminelles, le tout dans le cadre de la stratégie nationale élaborée.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police Fédérale :

1. Développer une cartographie stratégique et dynamique des risques

Élaborer un portrait intégré des vulnérabilités et des activités criminelles dans les hubs logistiques, en exploitant l'intelligence, l'analyse de données et la coopération avec le CNDC et les services douaniers.

Analyser de manière approfondie les phénomènes (par exemple, l'importation/exportation de drogues) qui se manifestent au niveau de ces portes d'entrée sur la base du *crime scripting* ;

2. Renforcer l'action opérationnelle et les contrôles ciblés

Mettre en œuvre des actions policières ciblées dans et autour des zones portuaires, aéroportuaires et des gares stratégiques, en collaboration avec les zones de police locales, la douane, la Justice et les partenaires internationaux ;

3. Mettre en place des barrières administratives et juridiques

Appliquer des mesures administratives pour perturber les structures criminelles et améliorer la résilience des accès stratégiques ;

4. Renforcer les partenariats

La Police Locale et la Police Fédérale constituent un réseau avec les entreprises et les secteurs concernés (dont Securail et la SNCB) actifs dans ces zones afin d'élaborer des modèles de coopération permettant un échange d'informations et une mise en œuvre conjointe de mesures préventives et réactives.

Pour la Police Locale :

1. **Soutien et signalement** : les zones de police situées à proximité des points d'entrée soutiennent l'action fédérale par des contrôles ciblés et le signalement systématique des activités suspectes. Elles collaborent avec les partenaires fédéraux pour garantir la détection précoce des infiltrations criminelles et faciliter les actions opérationnelles.

1.6 Corruption

La corruption publique et privée mine la confiance des citoyens et des entreprises dans les institutions démocratiques et l'économie de marché. **La corruption publique** porte atteinte à l'intégrité des autorités et de l'administration, notamment à travers la manipulation des marchés publics et des subventions, ou encore la violation du secret professionnel. **La corruption privée** fausse la concurrence et peut faciliter les activités criminelles, telles que le trafic illégal dans les infrastructures portuaires.

Sous la houlette de la magistrature chargée de la lutte contre la corruption publique, la Police Intégrée, en collaboration avec d'autres services répressifs et ses partenaires externes, doit veiller à ce qu'il y ait une tolérance zéro face à la corruption publique et l'estompement de la norme, en particulier dans ses propres rangs. Cette stratégie est étroitement liée aux engagements internationaux pris par la Belgique dans le cadre du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe et de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC). Le GRECO a exhorté à plusieurs reprises la Belgique à renforcer l'intégrité de ses parlementaires, de sa magistrature et de sa police, tandis que la CNUCC fournit un vaste cadre juridique et institutionnel en matière de prévention, de répression et de coopération internationale. Les objectifs stratégiques de la Police Fédérale – identifier les réseaux de corruption, récupérer les avantages patrimoniaux illicites et améliorer sa capacité opérationnelle – s'inspirent directement de ces normes internationales et contribuent à leur mise en œuvre effective.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police Fédérale :

1. Identifier et démanteler les réseaux criminels et les personnes se rendant coupables de corruption publique ou privée en :
 - Arrêtant les fonctionnaires ou personnes corrompus dans les hubs logistiques ;
 - Démantelant les *high value targets* qui recourent à la corruption publique pour manipuler les marchés publics, les subventions ou d'autres processus publics ;
 - Recherchant et procédant à la saisie des avantages patrimoniaux illicites (cf. la stratégie Briser le modèle économique criminel) ;
 - Enquêtant sur la corruption privée, notamment les fraudes commerciales internationales et l'utilisation abusive des médias sociaux par les organisations criminelles ;
2. Développer l'expertise et les outils pour lutter efficacement contre la corruption grâce à l'image permanente, des formations ciblées, l'échange structuré d'informations et la coopération avec des partenaires nationaux et internationaux.

» Points d'attention transversaux

- **Rechercher les fonctionnaires/personnes privées corrompus dans les hubs logistiques** : la Police Intégrée *recherche les fonctionnaires/personnes privées corrompus qui abusent de leur position dans les hubs logistiques ayant accès à notre pays* afin de permettre aux trafics (trafic d'êtres humains et/ou de marchandises illégales) de prospérer, ou qui violent le secret professionnel à des fins criminelles.

- Outre la forte association entre corruption et criminalité organisée, il convient de souligner que la corruption en tant que telle doit être considérée comme un enjeu transversal. Elle ne se manifeste pas uniquement dans le cadre de la criminalité organisée et doit, à ce titre, faire l'objet d'une attention constante dans l'ensemble des domaines d'action.

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Note-cadre de sécurité intégrale 2026-2029 « Sécurité de l'espace public et valeurs démocratiques »
- Politique du Collège des Procureurs généraux et du parquet fédéral

1.7 Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est l'opération par laquelle des revenus criminels (provenant par exemple de la drogue, de la fraude sociale, de l'escroquerie ou de la fraude informatique) sont introduits dans l'économie légale ou mis hors de portée de poursuites afin d'en dissimuler l'origine criminelle. Le trafic d'argent liquide, les techniques de compensation, le recours à des *money mules* et les investissements basés sur des montages fictifs sont quelques-uns des modes opératoires habituels des auteurs.

La Police Intégrée, en collaboration avec d'autres services répressifs et des partenaires externes, doit empêcher dans toute la mesure du possible les criminels de jouir librement des avantages patrimoniaux qu'ils ont acquis illicitement.

La Police Fédérale s'efforce de cartographier ce phénomène, de perturber les circuits de blanchiment et de mettre au jour les avantages patrimoniaux illicites.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police Fédérale :

1. Démanteler ou perturber gravement les organisations criminelles impliquées dans le blanchiment d'argent en :
 - Identifiant et démantelant les *most threatening criminal networks and individuals (MTCNi)* qui offrent leurs services à des fins de blanchiment (« *money laundering as a service* »), y compris les facilitateurs comme les « banquiers criminels », les hawaladars² et les passeurs ;
 - Enquêtant sur les circuits de blanchiment qui recourent à des techniques de compensation, en veillant à cibler les flux financiers liés à la criminalité liée à la drogue et à la fraude sociale ;

² Le hawala est un système informel de transfert d'argent fondé sur la confiance et un réseau de courtiers financiers appelés hawaladars. Ce système fonctionne en dehors des banques et institutions financières officielles, et nécessite au minimum deux hawaladars pour effectuer une transaction — sans qu'il y ait de transfert physique d'argent ni d'opération électronique.

2. Optimiser le fonctionnement des services de police pour ce qui concerne le blanchiment d'argent en se concentrant sur l'image, l'échange d'informations avec d'autres services répressifs, les partenariats (inter)nationaux et la formation.

Pour la Police Locale :

1. Détecter et transmettre les **signaux** de blanchiment d'argent et effectuer des **contrôles** ciblant les entreprises et les transactions suspectes.

» Points d'attention transversaux

- **Partenariats** : développer des partenariats renforcés avec les services répressifs concernés et les partenaires spécialisés ;
- **Trafic de valeurs** : participer à des contrôles multidisciplinaires ciblés avec les autres partenaires de la chaîne dans les aéroports, les ports, les grandes gares ferroviaires et les autoroutes afin de procéder à la saisie des avantages patrimoniaux illicites ;
- **Réseaux criminels sur les réseaux sociaux** : surveiller les structures sociales (associations sportives, organisations culturelles, « bienfaiteurs criminels ») utilisées pour blanchir de l'argent ou faciliter des activités criminelles.

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Note-cadre de sécurité intégrale 2026-2029 « Sécurité de l'espace public et valeurs démocratiques »
- Politique du parquet fédéral

2. Cybercriminalité

La cybercriminalité constitue une menace croissante pour l'économie, les citoyens, la sécurité nationale et l'ordre démocratique de l'État. La lutte contre la cybercriminalité désigne la lutte contre le piratage, le sabotage informatique, la fraude informatique et les escroqueries sur Internet, ainsi que contre les cyberattaques qui menacent gravement le fonctionnement des infrastructures ICT critiques.

La finalité de cette mission est de lutter contre les formes graves et complexes du phénomène, de contribuer à une approche intégrée au sein de notre pays, et de permettre une réponse judiciaire aux infractions. Une lutte efficace nécessite une analyse approfondie des défis, des vecteurs d'attaque et des barrières structurelles.

La Police Fédérale mène à bien cette mission par :

- La contribution à l'image et à une **intelligence policière et multidisciplinaire** relative au phénomène et à son image ;
- La contribution à une **approche intégrale/intégrée** du phénomène, en collaboration avec les partenaires (CCB, VSSE, Justice, Police Locale...) ;
- La conduite **d'enquêtes complexes**, dans le but de perturber et de démanteler les groupes et les moyens (criminels), d'identifier les auteurs et de saisir le patrimoine criminel ;
- Un **appui forensique spécialisé** en milieu IT (y compris pour la Police Intégrée).

» Objectifs stratégiques

La **Police Fédérale** a développé le concept du *Digital investigation*, lequel vise, pour les unités de la Police Judiciaire Fédérale, à développer une approche cohérente de la cybercriminalité et prendre en compte les différentes dimensions. Dans ce cadre, nous retenons ici cinq objectifs essentiels :

1. Renforcer **l'approche guidée par l'intelligence** de la cybercriminalité, par :
 - o l'amélioration de la collecte d'informations et de données ;
 - o la poursuite du développement d'un appui forensique spécialisé de qualité.Ceci afin de rendre plus efficace la conduite d'enquêtes sur les infractions qui dépendent ou qui bénéficient de l'appui de la composante cyber ;
2. Renforcer **la lutte contre les cyber réseaux criminels** en misant sur des interventions disruptives³ et des mesures/interventions réparatrices⁴ qui perturbent ces réseaux tout en renforçant la résilience des victimes ;
3. Renforcer **les partenariats et la coopération internationale** pour une approche intégrée et tournée vers l'avenir de la cybercriminalité, tant au niveau opérationnel que dans un but de partage

³ Possibilités légales et techniques permettant – dans le respect strict du cadre légal – d'agir de façon non conventionnelle, plus offensive et plus dynamique à l'encontre des groupes criminels ou des auteurs d'infractions en ciblant leurs outils de travail ou leur *business model* afin de les empêcher de nuire. Ceci dans le respect strict du cadre légal. Ex. projet Blowfish dans le contexte du phishing.

⁴ Actions policières visant à revenir à une situation antérieure à une cyberattaque (ex. : récupérer un butin, rétablir une infrastructure ayant fait l'objet d'une cyberattaque, retirer des contenus piratés du darkweb, etc.).

d'expertise et de ressources (p. ex. avec le CCB, la Défense/Cyber Command, Europol/EC3, JCAD, les projets EMPACT, le projet ULTRA, pionnier en matière de décryptage) ;

4. Identifier les **besoins en expertise et en spécialisation**, et définir un plan de formation et une stratégie en matière d'expertise pour parvenir à une approche plus cohérente et plus efficace en matière de lutte contre la cybercriminalité. Nous accordons une attention particulière à la formation de nos enquêteurs spécialisés, mais aussi aux compétences générales de tous les policiers ;
5. Poursuivre l'investissement dans **l'innovation technologique**, en soutien à la lutte contre la cybercriminalité, notamment via les Forensic centers et le développement de nouvelles techniques de pointes (delocking, decrypting, accès à distance aux données au profit des enquêteurs...).

Pour la Police Locale :

1. **Détection précoce et aide aux victimes** : les zones de police renforcent la première ligne de cybersécurité en détectant les signes de criminalité en ligne (piratage, fraude, escroquerie), en informant les citoyens et les entreprises et en les accompagnant dans le signalement des incidents.

» Points d'attention transversaux

- **Communication – niveau macro** : mettre en place une communication transparente avec les différents partenaires externes (au niveau national/international) en ce qui concerne la cybercriminalité ;
- **Communication – niveau micro** : communication transparente au niveau de la police entre les services Intel (Centrex Cyber) et les services opérationnels (F/RCCU) actifs dans la lutte contre la cybercriminalité / mise en place de l'interaction nécessaire entre la Police Fédérale et les unités de la Police Locale ;
- **Protection de la vie privée** (RGPD) lors du traitement des données dans le cadre de la cybercriminalité ;
- Investissement continu dans des **formations spécifiques** pour maintenir et développer l'expertise ;
- Il faut **également** investir dans des **partenariats** avec d'autres pays afin de pouvoir bénéficier de leur expertise et savoir-faire ;
- **Révision des techniques de recrutement actuelles pour les profils cyber spécifiques** afin de répondre plus rapidement/efficacement aux besoins existants.

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- NCSI – Sécurité numérique
- Stratégie de cybersécurité 2026-2029 – Cyber Law Enforcement
- Plan d'urgence cybernétique 3.0 – Cyber Law Enforcement
- Digital Investigation DGJ
- Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)

3. Radicalisme, extrémisme violent et terrorisme

La « lutte contre le terrorisme, le radicalisme et l'extrémisme violent » vise à prévenir et empêcher au maximum la commission d'actes de terrorisme ou d'extrémisme violent, à amener les auteurs devant les tribunaux et à contribuer à réduire les tensions et la polarisation au sein de la population. Le terrorisme et l'extrémisme violent commencent toujours par la radicalisation, qui n'est cependant pas une infraction en soi. Cette radicalisation est influencée par l'hyperconnexion de notre société, qui amplifie l'impact des tensions géopolitiques ou nationales. Elle suscite en effet un effet de bulle et nourrit une dépendance numérique prononcée. Les IA génératives associées à ce problème agissent également comme un facteur aggravant, en raison de la facilité avec laquelle il est possible de produire de la désinformation et des supports de propagande haineuse. Parallèlement, on détecte de plus en plus de personnes en situation d'isolement et atteintes de problèmes de santé mentale (notamment en raison de l'hyperconnexion, mais pas uniquement). Tout ceci nourrit les idéologies extrémistes classiques, mais produit également une myriade de mouvements et de sous-cultures potentiellement dangereux, moins connus et moins identifiables.

Cette mission est concrétisée par :

- la **surveillance adéquate des menaces potentielles et avérées**, par la collecte aussi complète et efficace que possible des renseignements utiles grâce à la collaboration et au partage avec les partenaires nationaux et internationaux ;
- la réalisation **d'enquêtes et d'opérations de police judiciaire complexes** visant à résoudre une menace, arrêter les auteurs et saisir les pièces à conviction et le patrimoine criminel.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police Fédérale :

1. Identifier de manière précise les **besoins en expertise, spécialisation et innovation**, puis définir et mettre en œuvre les actions correctives indispensables afin de renforcer durablement l'efficacité de la lutte, dans le but de garantir un niveau de qualité et d'objectivité dans les différentes prestations ;
2. **Harmoniser et standardiser les processus** relatifs au traitement et à l'échange d'informations, de manière à garantir une qualité uniforme et une exploitation optimale de l'information, en tenant compte des conclusions de la commission parlementaire consacrée au terrorisme ;
3. Avec nos partenaires, renforcer la production et la mise à jour régulière **d'une image dynamique et stratégique** des structures, organisations et menaces terroristes susceptibles de favoriser le radicalisme (polarisation, incitation à la haine voire à la violence...), afin de renforcer l'anticipation, la détection et la perturbation de leurs activités ;
4. Contribuer activement à renforcer la **coopération entre les différents partenaires** nationaux et internationaux impliqués dans la lutte contre le terrorisme, le radicalisme et l'extrémisme violent, par une participation efficace aux dispositifs de coordination (JIC/JDC) ;

5. Contribuer efficacement à la **lutte contre le financement du terrorisme**, en soutenant l'identification, l'analyse et le partage d'informations financières pertinentes avec les partenaires compétents, et en répondant ainsi aux exigences du GAFI et de nos autorités.

Pour la Police Locale :

1. **Détection, prévention et signalement dans la communauté** : les zones de police renforcent la détection précoce de la radicalisation et de l'extrémisme violent en surveillant les signaux dans le cadre de leur travail de quartier, dans les écoles, dans les maisons de quartier et sur les réseaux sociaux. Elles veillent à ce que la Police Fédérale ou les partenaires spécialisés soient informés en temps utile, soutiennent les actions préventives et contribuent à renforcer la résilience sociale face à la polarisation, à la haine et aux activités terroristes potentielles.

» Points d'attention transversaux

- Soutenir le développement de l'expertise au sein de la Police Intégrée par le biais du partage des connaissances et de la formation (par exemple, sensibilisation à la radicalisation) ;
- Renforcer la coopération internationale pour échanger les meilleures pratiques, l'expérience opérationnelle et les informations analytiques ;
- Étudier les possibilités de recourir à des méthodes innovantes (telles que l'OSINT et l'IA) pour la détection précoce de la radicalisation et l'analyse des flux financiers terroristes, dans les limites des missions légales existantes et des ressources disponibles.

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Note-cadre de sécurité intégrale – « Sécurité de l'espace public et valeurs démocratiques »
- La STRAT TER
- New EU Agenda on preventing and countering terrorism and violent extremism
- Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)

4. Gestion intégrée des frontières

Le champ d'application de la gestion intégrée des frontières pour la Police Fédérale comprend une approche coordonnée, stratifiée et basée sur les risques de la gestion des frontières extérieures de l'UE. La finalité est de favoriser le franchissement légal des frontières, de prévenir et de combattre la migration irrégulière et la criminalité transfrontalière, de contrôler les mouvements secondaires et d'assurer la sécurité intérieure et la libre circulation au sein de l'espace Schengen. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de gestion intégrée des frontières et des orientations stratégiques de la Commission européenne et de Frontex. La Belgique dispose déjà d'une stratégie nationale de gestion intégrée des frontières, qui s'inscrit pleinement dans le cadre politique européen de la « Politique stratégique pluriannuelle pour la gestion européenne intégrée des frontières ». Ce cadre européen fournit des lignes directrices et des objectifs clairs aux États membres, ce qui limite relativement la marge de manœuvre des politiques nationales. La Police Fédérale joue un rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie, en effectuant des contrôles opérationnels aux points de passage frontaliers, en échangeant des données, en effectuant des analyses de risques, en coopérant au sein des réseaux nationaux et européens et en fournissant un appui en cas de retour.

Cette mission est menée à bien par :

- la mise en œuvre de contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen ;
- la lutte contre la migration illégale, notamment par des contrôles guidés par l'intelligence aux frontières intérieures ;
- la mise en œuvre de retours forcés.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police Fédérale :

1. **Harmoniser les processus de contrôle aux frontières grâce à des technologies innovantes :** améliorer l'efficacité et l'efficacité des contrôles aux frontières en mettant en œuvre des technologies telles que les Smart Borders (EES, ETIAS, etc.) et en harmonisant les processus entre les points de passage frontaliers en vue d'une mise en œuvre standardisée et intégrée⁵ ;
2. **Améliorer la qualité des processus de contrôle aux frontières :** accroître la précision et la rapidité du passage de la majorité des voyageurs grâce à des mesures continues de la qualité et à la mise en place de mécanismes d'amélioration de la qualité, en concentrant les efforts sur les cas à risque tels que la fraude et d'autres irrégularités ;
3. **Optimiser les contrôles frontaliers basés sur les risques :** optimiser les contrôles frontaliers en exploitant autant que possible les analyses des risques⁶ et l'intelligence en vue d'un contrôle frontalier ciblé et efficace ;

⁵ La mise en œuvre progressive du système Entry/Exit a commencé en octobre 2025. Sur la base de l'expérience acquise et des évaluations européennes, le déploiement de ce système sera poursuivi.

⁶ Les analyses de risques constituent la base d'une mise en œuvre ciblée de la capacité, se traduisent en outils de briefing et peuvent également orienter la mise en œuvre de contrôles ciblés aux frontières.

4. **Renforcer durablement la capacité et la résilience des contrôles aux frontières** : développer une capacité robuste, résiliente et pérenne, capable de réagir rapidement aux défis changeants, en investissant dans des sélections, la formation (continue) du personnel, en collaboration avec des partenaires européens tels que Frontex ;
5. **Ancrer structurellement une politique d'éloignement humaine** : renforcer le caractère professionnel, humain et durable de la politique d'éloignement en déployant systématiquement des accompagnateurs brevetés. Cela requiert une sélection, un recrutement et une formation supplémentaires, soutenus par un système de planification structurelle afin de renforcer durablement le service Éloignements au sein de LPA/BruNat.

» Points d'attention transversaux

- **Poursuivre**, à l'initiative des autorités compétentes, **les contrôles ciblés** sur le territoire national, dans le cadre de l'article 23 du Code frontières Schengen, qui permet aux services de police d'effectuer des contrôles internes en vue du maintien de l'ordre public et de l'application de la législation sur la migration, pour autant que ces contrôles n'aient pas l'effet de contrôles systématiques aux frontières. Ces contrôles sont mis en œuvre en collaboration avec l'Office des étrangers et par la mise en œuvre d'actions policières ciblées aux points d'entrée tels que les autoroutes en provenance de la frontière, les aéroports et les trains internationaux..

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Règlementation européenne relative à la gestion intégrée des frontières
- Note-cadre de sécurité intégrale – « Sécurité de l'espace public et valeurs démocratiques »
- Plan d'action Intérieur-A&M relatif aux éloignements

5. Sécurité routière

L'insécurité routière reste l'une des plus grandes menaces pour la sécurité en Belgique, avec des centaines de morts et des dizaines de milliers de blessés graves chaque année. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, la réalisation des objectifs européens (réduction de moitié d'ici 2030, zéro décès d'ici 2050) reste un défi majeur. Les principales causes des accidents de la route sont les comportements à risque tels que les excès de vitesse, la conduite sous influence, la distraction au volant et la non-utilisation des équipements de sécurité. Les nouvelles formes de mobilité (ex. : trottinettes électriques, speed pedelecs) et le contexte international (ex. : le transport lourd) rendent cette problématique encore plus complexe. Par ailleurs, la détection de la récidive chez les conducteurs d'un véhicule frappés d'une déchéance du droit de conduire demeure également un point d'attention dans le cadre de l'application de la loi. Une approche intégrée et guidée par les données reste nécessaire.

Cette mission se concrétise par une combinaison de prévention, de contrôles ciblés, de déploiement de technologies et de coopération avec des partenaires.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police Fédérale :

1. **Lutter de manière ciblée contre les principales causes d'accidents de la route** (vitesse, conduite sous influence, distraction, non-utilisation de la ceinture de sécurité ou du casque) grâce à une visibilité accrue, des contrôles ciblés et une coopération avec la Police Locale ;
2. **Approche guidée par les données et la technologie** : exploiter au maximum l'ANPR, la digitalisation et les outils d'analyse innovants pour orienter plus efficacement les contrôles, mieux détecter les récidives et libérer de la capacité pour les phénomènes qui ne peuvent pas être constatés automatiquement ;
3. **Renforcer la coopération avec les partenaires** (régions, Justice, instances fédérales, acteurs internationaux) afin de veiller à une meilleure adéquation entre réglementation et répression ;
4. **Accroître la résilience et la présence sur les autoroutes** pour lutter à la fois contre l'insécurité routière et la criminalité ;
5. **Continuer à mettre l'accent sur la prévention et la communication**, en collaboration avec les partenaires et par le biais de campagnes de sensibilisation, afin de renforcer la culture de la sécurité routière et de modifier durablement le comportement des usagers de la route.

Pour la Police Locale :

1. **Renforcer la sécurité routière dans l'environnement local**
Renforcer la présence et les contrôles aux endroits et aux moments les plus risqués, en mettant l'accent sur les principaux facteurs de mortalité routière (vitesse, consommation de substances,

distraction), sur les contrevenants récidivistes et sur les usagers de la route vulnérables (mineurs, personnes âgées, cyclistes, etc.) ;

2. **Lutter systématiquement contre les principales causes de l'insécurité routière**

En optimisant les contrôles locaux et les actions de sensibilisation sur les principaux facteurs de mortalité routière (vitesse, alcool et drogue au volant, utilisation du GSM, non-port de la ceinture de sécurité, etc.) et en garantissant une répression visible et cohérente.

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Exposé d'orientation politique Mobilité
- Note-cadre de sécurité intégrale – Sécurité sociétale
- Plan de Sécurité Routière en Flandre 2026-2029
- Plan 2026-2030 des États Généraux de la Sécurité Routière en Wallonie
- Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)

6. Fraude sociale et fiscale

La lutte contre la criminalité financière est essentielle pour garantir une société juste et maintenir la confiance dans les institutions. La thématique abordée ici englobe la fraude sociale et la fraude fiscale. Les fraude de ce type sapent l'État de droit et portent atteinte à l'équilibre socioéconomique ; elles nécessitent une approche intégrée, en chaîne, axée sur la coopération structurelle, l'échange d'informations et la capacité opérationnelle. La Police Fédérale joue un rôle en la matière en démantelant ou en perturbant gravement les organisations criminelles, en collaboration avec ses partenaires de la chaîne.

Conformément à l'accord de gouvernement, la capacité de la Police Judiciaire Fédérale, notamment des équipes d'enquête multidisciplinaires (MOTEM), sera fortement renforcée. Par ailleurs, une section financière du parquet fédéral sera également instituée, spécialisée dans la lutte contre les infractions financières et économiques.

6.1 Fraude sociale

Il existe deux formes principales de fraude sociale :

- Fraude aux cotisations : évasion des cotisations de sécurité sociale par des employeurs et des travailleurs indépendants.⁷
- Fraude aux allocations : obtention illégale d'allocations sociales par des particuliers.

Les services d'inspection sont les premiers acteurs de la lutte contre la fraude sociale. En vertu du principe de subsidiarité, la Police Intégrée s'occupe essentiellement des formes graves et organisées de fraude sociale. Le dumping social est une forme de fraude bien connue : elle consiste en la fourniture par des entrepreneurs (ou des sous-traitants) et des travailleurs indépendants étrangers de services en Belgique à des coûts sensiblement inférieurs, que les entreprises belges ne peuvent concurrencer.

La police et les services d'inspection travaillent en étroite collaboration afin d'identifier et de perturber les réseaux criminels et de saisir au maximum les avantages obtenus illicitement, en ce compris les avantages fiscaux et sociaux.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police Fédérale :

1. **Démanteler ou perturber gravement les organisations criminelles se livrant à la fraude sociale**, en particulier au dumping social, et empêcher la perception induue d'allocations sociales ou procéder à leur récupération, notamment en :
 - Enquêtant de manière ciblée sur les *high-value targets* et les réseaux criminels dans des secteurs à risque ;

⁷ La fraude aux cotisations sociales peut revêtir plusieurs formes (emploi de travailleurs illégaux, non-déclaration de travailleurs/heures de travail, dumping social).

- Empêchant les organisations criminelles de recourir à des sociétés écrans dans leur chaîne de sous-traitance ;
2. **Optimiser le fonctionnement des services de police** pour ce qui concerne la lutte contre la fraude sociale :
 - Améliorer l'échange d'informations avec les services d'inspection et les services de première ligne au moyen de banques de données et de la loi sur les données policières ;
 - Constituer, soutenir et maintenir des équipes d'enquête multidisciplinaires (MOTEM) ;
 - Développer l'image et les formations ;
 - Dans le cadre du plan Grandes Villes, les Centres d'Information et d'Expertise Arrondissementaux (CIEAR) sont renforcés sur le plan du contenu et de l'organisation. La politique relative à la fraude domiciliaire et aux faux documents est revalorisée au moyen d'un modèle analytique préventif, de nouvelles formations et de la révision des circulaires existantes ;
 3. **Maximiser la saisie** des avantages patrimoniaux obtenus illicitement, dans les limites des compétences policières :
 - Calculer et identifier les avantages patrimoniaux illicites ;
 - Coopérer avec les services compétents en vue de saisir et de confisquer les allocations indûment perçues.

Pour la Police Locale :

1. Effectuer **des contrôles de domicile adéquats** afin de prévenir la fraude aux allocations ;
2. Signaler les **situations suspectes**.

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Plan d'action du Comité ministériel pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale
- Exposé d'orientation politique Lutte contre la fraude sociale
- Exposé d'orientation politique Finances
- Note-cadre de sécurité intégrale 2026-2029 – « Sécurité économique »
- (Futur) plan d'action du Collège de la lutte contre la fraude fiscale et sociale
- Beleidsnota Financiën en begroting Vlaanderen 2024-2029
- Déclaration de politique régionale wallonne 2024-2029
- Plan d'action 2025-2026 du Service d'information et de recherche sociale (SIRS)
- (Futur) plan d'action du Collège de la lutte contre la fraude fiscale et sociale
- Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)

6.2 Fraude fiscale

La fraude fiscale mine l'économie belge et la compétitivité des entreprises légales. La police se concentre sur la fraude organisée à la TVA⁸ et sur la fraude à l'impôt sur les revenus⁹. Elle collabore pour ce faire avec des agents détachés de l'administration fiscale et d'autres partenaires afin d'enquêter sur la fraude organisée et de lutter contre ce phénomène.

» Objectifs stratégiques

Pour la Police Fédérale :

1. **Démanteler ou perturber gravement les organisations criminelles se livrant à la fraude fiscale :**
 - Enquêter sur la fraude à l'impôt sur le revenu, la fraude à la TVA et la fraude CP 42 (fraude douanière) organisées ;
 - Empêcher les organisations criminelles de recourir à des sociétés écrans dans leur circuit de fraude ;
 - Lutter contre les importations illégales sur le marché de l'UE et effectuer un suivi ciblé des hommes de paille ;
2. **Optimiser le fonctionnement des services de police** pour ce qui concerne la fraude fiscale grâce à l'échange d'informations, aux équipes multidisciplinaires et aux formations structurelles :
 - Soutenir et renforcer les MOTEM et la coopération multidisciplinaire ;
 - Développer l'image relative à la fraude à la TVA et à la fraude à l'impôt sur le revenu ;
 - Prévoir les formations nécessaires sur les infractions fiscales et renforcer l'expertise en collaboration avec les partenaires publics et privés.

Pour la Police Locale :

1. Détection et suivi des **indicateurs locaux de fraude fiscale**, tels que les remboursements indus de la TVA ou les activités commerciales irrégulières ;
2. **Sensibiliser** les acteurs locaux et les citoyens à l'impact de la fraude fiscale et **signaler** les pratiques suspectes.

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- Exposé d'orientation politique Finances
- Note-cadre de sécurité intégrale 2026-2029 – « Sécurité économique »
- (Futur) plan d'action du Collège de la lutte contre la fraude fiscale et sociale
- Beleidsnota Vlaamse Overheid 2024-2029, Financiën en begroting
- Déclaration de politique régionale wallonne, législature 2024-2029
- Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)

⁸ Obtention d'avantages patrimoniaux illicites en ne payant pas la TVA ou en la récupérant frauduleusement.

⁹ On parle de fraude à l'impôt sur les revenus lorsque des personnes physiques et/ou des entreprises obtiennent des avantages patrimoniaux illicites en éludant l'impôt, en ne respectant pas certaines prescriptions (absence de dépôt de déclaration, déduction induue, dissimulation ou sous-estimation de recettes, etc.) ou en utilisant de faux documents fiscaux ou des documents non fiscaux.

7. Violence intrafamiliale et sexuelle

Dans le cadre d'une approche professionnelle et stratégique, il est crucial de faire la distinction entre la violence intrafamiliale (VIF) et la violence sexuelle, même si elles peuvent se recouper. Selon la circulaire belge COL 03/2006, la **violence intrafamiliale** désigne toute forme de violence physique, sexuelle, psychique ou économique entre membres d'une même famille, quel que soit leur âge ou leur relation mutuelle, comme la violence dans le couple, la maltraitance d'enfants ou la maltraitance envers les personnes âgées. La **violence sexuelle**, quant à elle, recouvre une problématique plus large pouvant survenir à la fois dans le contexte familial et en dehors de celui-ci ; le Code pénal la subdivise en diverses infractions telles que le viol, l'atteinte à l'intégrité sexuelle, la diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel ou le voyeurisme.

La lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles nécessite la mise en œuvre d'une **stratégie intégrée et sensible au genre**, en conformité avec la Convention d'Istanbul et la Convention de Lanzarote. Ces violences, qu'elles surviennent dans le cadre familial ou en dehors de celui-ci, trouvent leur origine dans des dynamiques sociétales et structurelles et requièrent dès lors une réponse globale, coordonnée et multidisciplinaire. Il importe de renforcer la transversalité des politiques ainsi que la coopération entre les différents acteurs et dispositifs, afin de garantir une approche cohérente de l'ensemble des formes de violence.

» Objectifs stratégiques

Violence intrafamiliale :

1. **Déclaration des faits** : il convient d'adopter une approche plus qualitative et plus professionnelle tant pour les déclarations physiques que pour les déclarations en ligne via Police-on-web, afin de garantir un suivi de qualité, en toute sécurité. En cas de déclaration physique, chaque déclaration doit être immédiatement enregistrée. La police doit en outre poursuivre l'optimisation de ses processus internes, de manière à ce que chaque signalement de violence familiale fasse sans délai l'objet d'un procès-verbal. Cela permettra de renforcer la qualité et la cohérence du suivi ;
2. **Évaluation des risques et digitalisation** : les outils d'évaluation des risques doivent être renforcés, notamment à l'aide d'applications policières mobiles. Ces outils jouent un rôle essentiel lors de toute plainte ou procédure en matière de violence basée sur le genre et de violence intrafamiliale. La police mise en parallèle sur une digitalisation poussée de l'approche adoptée pour lutter contre la violence intrafamiliale ;
3. **Approche « en chaîne »** : l'outil FOCUS contribuera également à une plus grande efficacité de l'approche multidisciplinaire en chaîne adoptée pour lutter contre la violence intrafamiliale. La poursuite du déploiement de cette approche, en collaboration avec les entités fédérées, est l'une des conditions fondamentales pour réussir à lutter de façon intégrale, intégrée et coordonnée contre cette problématique. Les initiatives légales nécessaires en matière d'échange d'informations concernant l'approche en chaîne des initiatives existantes, telles que Veilige Huizen (Flandre), Olista (Bruxelles) et Divico (Wallonie), ont été prises afin de permettre l'ancrage de l'échange et de la circulation de l'information sur tous les fronts (police, Justice, assistance), en tenant compte des spécificités de ces instances et processus régionaux. Il convient à cet égard de mettre sur pied les

projets conformément aux principes « *privacy by design* » (prise en compte du respect de la vie privée dès la conception) ;

4. **Protection des victimes** : en ce qui concerne la protection des victimes de violence intrafamiliale, l'optimisation technique de l'alarme mobile contre le harcèlement sera rendue possible.

Violence sexuelle :

1. **Déclaration des faits** : le traitement des déclarations de délits sexuels via le site Police-on-web va continuer d'être développé et affiné afin de garantir que les déclarations soient traitées dans des délais raisonnables et que l'analyse et le suivi des dossiers soient effectués par des personnes ayant suivi une formation spécifique à cet effet ;
2. **Centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles (CPVS)** : la Police Intégrée jouera son rôle dans les trois CPVS qu'il reste à créer, comme elle le fait déjà pour les CPVS existants ;
3. **Viclas** (Victim Crime Linkage Analysis System) : s'il convient de prêter une attention accrue aux victimes et aux mineurs, il ne faut pas pour autant perdre de vue la problématique des suspects. Au cours des prochaines années, la Police Intégrée entend renforcer la capacité dédiée à VICLAS, et mettre l'accent sur les enquêtes fondées sur des preuves (notamment les analyses ADN approfondies) et la mise en œuvre des principes de Mendez dans les techniques d'audition ;
4. **Infractions sexuelles en ligne** : la Police Fédérale continuera à contribuer activement au réseau EMPACT d'Europol, qui a pour vocation d'améliorer la lutte contre ce phénomène. Elle envisage également d'utiliser des outils basés sur l'IA pour faciliter la recherche de situations d'exploitation. Il est donc essentiel de disposer d'un cadre légal approprié.

» Points d'attention généraux

- **Sensibilisation et formation** : dans le cadre de l'approche de la violence intrafamiliale et de la violence sexuelle, les personnes de référence devront suivre une formation obligatoire (*train the trainer*). Celles-ci formeront à leur tour tous les fonctionnaires de police opérationnels de leur zone de police ou entité fédérale respective, conformément à la formation continuée agréée basée sur le cadre de formation « Faire face à la violence de manière sensible au genre » de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH). En ce qui concerne le volet « violence intrafamiliale », la police satisfera dès lors aux dispositions de l'article 25 de la loi sur le féminicide.

Les zones de police s'engagent à former des inspecteurs des mœurs supplémentaires et à satisfaire de la sorte aux articles 35 et 36 de la loi CPVS. Il est recommandé que les auditions dans les cas de violences sexuelles en phase post-aiguë et non aiguë soient effectuées par des fonctionnaires de police ayant bénéficié d'une formation spécifique (inspecteur des mœurs et/ou policiers détenteurs d'un brevet « Technique d'audition audiovisuelle de mineurs et de personnes vulnérables ») ;

- **Dimension intersectionnelle** : il s'agit d'accorder une attention particulière aux personnes présentant des vulnérabilités multiples. Des mesures sont envisagées pour réduire le chiffre noir relatif aux dossiers de victimes présentant des vulnérabilités multiples. Un élément important à cet égard est la nécessité de réduire le seuil à franchir pour déposer plainte ;

- **Collecte et diffusion des données** : en ce qui concerne la collecte de données, la Police Intégrée s'engage à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport d'experts GREVIO. Il convient d'élargir, d'améliorer et de systématiser la communication d'informations aux victimes. Il faut par ailleurs réexaminer les lettres types destinées à informer les victimes.

» Points d'attention transversaux

- **Mineurs** : les mineurs et les jeunes qui sont victimes de violence font l'objet d'une attention permanente. Il s'agit à cet égard de mettre l'accent sur la sensibilisation et l'identification des signes de maltraitance et d'abus, notamment à travers la mise en œuvre de l'approche *kindtoets* ou *kindreflex*. Cette dernière résulte d'une recommandation de la commission d'enquête parlementaire « opération Calice », dont les autres recommandations sont également mises en œuvre.

» Plans d'action et cadres politiques pertinents

- NCSI – Sécurité liée à la personne
- Convention d'Istanbul
- Convention de Lanzarote
- GREVIO, recommandations audit 2025
- Recommandations de GAFI
- Recommandations de GRETA
- EMPACT : la Police Fédérale fournit une contribution active à la lutte contre (les images de) l'abus sexuel d'enfants.
- Participation de la Police Intégrée au Comité scientifique d'analyse des féminicides et des homicides fondés sur le genre afin d'optimiser nos processus
- Mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête parlementaire « opération Calice »
- Loi du 13-07-2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre (loi sur le féminicide)
- Loi relative aux Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles, *M.B. du 26 avril 2024*
- Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)

8. Conditions et points d'attention

La réalisation effective des objectifs stratégiques et des thèmes abordés dans ce PNS implique davantage que des efforts opérationnels individuels. La Police Intégrée a dès lors identifié une série de points d'attention qu'il convient de considérer comme des conditions essentielles ou des leviers. Ils doivent appuyer la mise en œuvre des thèmes et assurer la cohérence, l'intégrité et l'efficacité de l'ensemble.

1. L'intégrité comme valeur clé

L'intégrité constitue le fondement de la confiance du public dans la police et une condition indispensable à une approche crédible de la sécurité. La Police Intégrée s'efforce de promouvoir une culture de la responsabilité et des comportements exemplaires à tous les niveaux, et prend des mesures claires pour éviter tout estompement de la norme. Nous restons également attentifs à l'infiltration de la Police Intégrée par des milieux criminels.

2. Formation et expertise

La Police Intégrée veille à l'adéquation de sa politique de formation et d'expertise avec le contenu du PNS. Le Plan fédéral de formation est en cours de révision afin d'assurer la conformité du développement des connaissances et compétences spécialisées avec les objectifs stratégiques. Il s'agit notamment de mettre en œuvre le nouveau Code pénal et du nouveau code de la route et, dans ce cadre, de mettre en place des séances de formation et d'information, parallèlement aux adaptations techniques, afin d'apporter un soutien maximal au personnel.

3. Une attention particulière aux mineurs d'âge et aux victimes

Les mineurs qui courent le risque de basculer dans la criminalité et les victimes d'infractions font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des compétences policières. Conformément, entre autres, à la circulaire ministérielle PLP41, en vue du renforcement et/ou de l'ajustement de la politique de sécurité locale ainsi que de l'approche spécifique en matière de criminalité juvénile. Ce point d'attention nécessite une approche multidisciplinaire de la part de l'ensemble des acteurs de la chaîne de sécurité, en visant une prévention maximale là où c'est possible, et une application ferme là où c'est nécessaire. La Police Intégrée accorde une attention particulière à la protection des groupes vulnérables dans l'ensemble de ses missions policières, les services de première ligne de la Police Intégrée jouant un rôle clé dans la détection précoce de nouveaux phénomènes. Plus spécifiquement, les zones de police locales sont encouragées à investir dans un fonctionnement de quartier efficace, avec des inspecteurs de jeunesse formés, capables d'intervenir tant de manière préventive que curative. En misant sur la proximité, le dialogue et l'accessibilité directe, l'escalade des situations peut être évitée et une intervention rapide peut être assurée lorsque cela s'avère nécessaire. Nous investissons dans une police qui non seulement intervient, mais aussi relie, protège et renforce.

4. Plan Grandes villes

Élaboré par le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, le plan Grandes villes se concentre sur une approche intégrée et cohérente de la lutte contre la criminalité organisée, de la violence liée à la drogue et des défis en matière de sécurité urbaine dans le contexte des grandes villes. Le plan met l'accent sur la coopération tout au long de la chaîne de sécurité – de la prévention à la répression – ainsi qu'entre la police, la Justice, la douane, les autorités locales et d'autres partenaires.

Pour la Police Intégrée, il en découle une série de points d'attention stratégiques :

- 1 **Coopération et concertation au niveau intégré** : concertation structurelle et priorités communes entre la Police Fédérale et la Police Locale, la Justice, la douane et d'autres acteurs de la sécurité ;
- 2 **Fonctionnement et image fondés sur les données** : renforcement de la position d'information grâce à la technologie (notamment l'ANPR), aux données en temps réel et aux chaînes d'information sécurisées, ainsi que fourniture d'une image permanente et actualisée des composantes visibles de la criminalité organisée et de la violence liée à la drogue dans les grandes villes, couplée à une fonction de signal ;
- 3 **Visibilité opérationnelle et actions ciblées** : présence durable et actions ciblées dans les hotspots urbains, en lien avec des initiatives de prévention visant à améliorer la qualité de vie. Une attention particulière sera accordée à l'organisation d'actions policières intégrées à grande échelle (FIPA) et d'actions VIP (« very irritating policing ») récurrentes et de moindre envergure à des endroits stratégiques, aussi bien par la Police Fédérale qu'en collaboration avec les autorités locales (communes/zones de police), l'ARIEC/CIEAR et — pour Bruxelles — Safe.brussels;
- 4 **Approche administrative** : renforcement du fonctionnement des centres d'information et d'expertise d'arrondissement (CIEAR) et participation à des contrôles multidisciplinaires ;
- 5 **Coopération internationale et screening** : optimisation de la coopération policière internationale, présence dans les régions prioritaires et renforcement du screening contre l'infiltration et la corruption, tant en interne qu'en externe, à l'intérieur et à proximité des grandes villes ;
- 6 **Renforcement de la visibilité et perception du public** : toutes les actions visent à accroître la visibilité de la police et à réduire le sentiment d'insécurité des citoyens, avec un accent très net sur l'efficacité et la visibilité.

Ces éléments vont au-delà d'un thème de sécurité spécifique et doivent permettre, dans les grandes villes, un fonctionnement policier efficace, cohérent et orienté vers le futur, misant à la fois sur la répression et la prévention.

5. Protection et sécurisation

Les missions spécialisées de protection et de sécurisation visent la prise de mesures destinées à garantir l'intégrité de personnes, de biens et de lieux qui font l'objet d'une menace spécifique ou nécessitent des mesures policières particulières, en raison notamment de leur nature, de leur valeur symbolique ou encore de leur caractère international. En ce sens, la Direction de sécurisation (DAB) et la Direction de protection (DAP) sont des piliers du fonctionnement régulier de la Police Fédérale. Leur déploiement dans les domaines de la protection des personnes et des infrastructures ou encore à des fins d'appui opérationnel contribue à la continuité de la chaîne de sécurité.

Conformément aux objectifs stratégiques du PNS, la Police Fédérale s'engage à assurer, concrétiser et stabiliser la capacité nécessaire de la DAB et de la DAP pour garantir durablement l'exécution de l'ensemble des missions spécialisées de sécurisation et de protection, dans un contexte en constante évolution, et notamment en réponse à l'évolution de la criminalité organisée et l'augmentation du nombre de personnes menacées.

6. Résilience nationale et sécurité de notre État

Dans un contexte géopolitique marqué par des menaces croissantes et des phénomènes hybrides, la résilience de la société constitue une priorité. En effet, des puissances étrangères recourent de plus en plus à l'espionnage et à des moyens hybrides, tels que les cyberattaques, la désinformation et l'influence clandestine, afin de saper la prise de décision politique, les intérêts économiques et la stabilité sociétale. Ces formes d'espionnage et d'ingérence portent directement atteinte à la sécurité nationale et la démocratie, rendant indispensable une approche coordonnée et déterminée.

La lutte contre l'espionnage et l'ingérence constitue un point d'attention majeur pour la Police Fédérale, qui joue, en collaboration avec les services de renseignement, le Ministère public et le SPF Affaires étrangères, un rôle central dans la détection, la prévention et la poursuite de tels faits. Ce n'est que par une coopération étroite, un échange structurel d'informations et une priorisation stratégique claire que la Belgique pourra faire face efficacement à ces menaces complexes et transfrontalières.

Les menaces hybrides donnent également forme à de nombreux nouveaux phénomènes criminels, tels que, par exemple, la violation des embargos et des mécanismes de sanctions internationaux/européens. La Police Intégrée y contribue en assumant pleinement sa fonction de signalement, en développant une image nationale approfondie, en collaborant activement avec des partenaires (inter)nationaux, dont la Défense, et en investissant dans les plans de continuité et la résilience aux crises.

7. Transformation digitale et sécurité de l'information

La transformation digitale soutient sensiblement la capacité d'action de la Police Intégrée. La sécurité de l'information et la résilience technologique conditionnent toutefois ce processus.

La sécurité de l'information est un préalable à des opérations sûres et fiables, à la protection des informations sensibles et à la lutte contre les cybermenaces et les menaces hybrides. Il convient dès lors d'intégrer systématiquement la gestion des risques, la gestion des incidents, les programmes de sensibilisation, la gouvernance et la résilience technologique (notamment le principe « security-by-design »). Par ailleurs, la Police Fédérale s'inscrira dans la future Cyberstratégie 3.0, qui sera lancée sous la direction du Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB). Cette stratégie constitue un cadre de référence essentiel pour l'approche nationale des menaces numériques et se concentrera sur quatre axes prioritaires : la cybersécurité, la cyberdéfense, le cyber law enforcement et la cyberdiplomatie. En participant activement à cette stratégie intégrée, la Police Fédérale renforce son rôle dans la protection des citoyens, des institutions et des infrastructures critiques contre les menaces cyber et hybrides, et contribue à une résilience numérique robuste et tournée vers l'avenir.

8. Violences policières ou contre la police

Les incidents de violence impliquant des fonctionnaires de police – qu'ils soient auteurs ou victimes – sont systématiquement intégrés dans les procédures opérationnelles, les formations et les entraînements, en application des directives des circulaires ministérielles GPI 100 et GPI 62. Tout incident violent est obligatoirement notifié. Ces incidents sont notifiés en vue d'un suivi réactif, mais aussi dans une optique d'apprentissage : ils alimentent l'analyse, permettent d'adapter les formations et les tactiques, et contribuent au monitoring et à l'élaboration des politiques. In fine, ce processus renforce à la fois la sécurité du personnel et la confiance de la société.

9. Partenariats

Une approche intégrale et intégrée des phénomènes de sécurité nécessite la participation de tous les acteurs de la chaîne de sécurité. Forte de ce constat, la Police Intégrée, conformément aux orientations de la NCSI et des autorités judiciaires et administratives compétentes, accorde une attention particulière au renforcement des partenariats nationaux et internationaux, et ce dans une optique d'efficacité et de cohérence.

10. Les médias sociaux et le monde virtuel

Les médias sociaux et le monde virtuel sont progressivement devenus une extension de notre société. Dans cet environnement également, la police doit être présente et visible, et pouvoir y exercer ses missions de sécurité. Parce que les environnements en ligne sont aujourd'hui aussi déterminants que l'espace public physique, la police étend sa mission de sécurité aux réseaux sociaux et aux plateformes virtuelles.

11. Intelligence Led Policing (ILP)

Dans un environnement de sécurité en rapide évolution, la GPI souhaite évoluer davantage vers une organisation guidée par le renseignement, opérant de manière proactive, cohérente et fiable. Une forte culture de l'information constitue à cet égard le levier stratégique. L'information est une ressource essentielle pour toutes les missions de police. Elle doit être partagée, fiable et accessible à tous les services. Cette culture contribue à des opérations plus efficaces grâce à des processus cohérents et à la coopération, à une meilleure prise de décision grâce à des données fiables et à une plus grande légitimité sociétale par la transparence et le respect des cadres juridiques. Par ailleurs, l'ambition est également de renforcer l'investissement dans une analyse approfondie et centralisée de l'information.

Chapitre 3

Ressources et capacité de la Police Fédérale



1. Orientation des ressources

La Police Fédérale est confrontée au défi de veiller de manière optimale à l'adéquation entre ses ressources et ses besoins opérationnels. Le cadre budgétaire est sous pression : en 2025, le budget fédéral total de la Police Intégrée s'élève à 2,84 milliards d'euros, dont 47,97 % sont destinés à la Police Fédérale. La Police Fédérale est consciente des contraintes budgétaires de l'État. Toutefois, une organisation policière moderne, performante et résiliente requiert des moyens proportionnels à ses missions. Cela inclut non seulement le personnel, mais également des investissements ciblés, planifiés et durables dans le soutien et l'innovation.

Le plan stratégique 2025-2030 de la Police Fédérale vise dès lors une réorientation progressive des ressources afin de rétablir l'équilibre actuel. L'objectif d'un ratio de 85/15 entre les crédits de personnel et les crédits de fonctionnement/investissement constitue à cet égard un principe directeur. Cela est indispensable pour rétablir les marges budgétaires opérationnelles, afin de garantir, d'une part, que les collaborateurs disposent des outils de travail nécessaires, et d'autre part, d'ancrer notre organisation comme une structure moderne et numérique (le recours à la provision « sécurité et migration » permet déjà d'évoluer dans cette direction).

Pour atteindre ces objectifs, des réformes structurelles et des garanties sont indispensables :

- La simplification administrative et la flexibilité budgétaire, notamment par une révision de la structure budgétaire et des mécanismes tels que le « cavalier budgétaire », afin que l'organisation puisse répondre rapidement aux besoins opérationnels ;
- Le financement structurel de la numérisation afin de garantir une transformation numérique durable, indépendamment des projets ponctuels ;
- L'utilisation active de sources de financement alternatives, telles que les fonds européens et les provisions, pour soutenir les investissements innovants ;
- Et le rétablissement de l'équilibre structurel entre les crédits de personnel et les crédits de fonctionnement/investissement, afin que les collaborateurs disposent des moyens nécessaires et que l'organisation puisse continuer à se développer en tant que police moderne et numérique.

Cette approche intégrée combine donc ambition et conditions-cadres : elle offre à la Police Fédérale l'espace nécessaire pour investir de manière prospective dans les ressources humaines, les moyens et les technologies, tout en respectant la réalité budgétaire.

2. Capacité : adéquation avec les besoins opérationnels prioritaires

Au 31 janvier 2025, la Police Fédérale comptait 13 879 membres du personnel. Malgré des renforcements ciblés, la capacité reste sous pression en raison des départs (1 000 personnes par an selon les estimations) et des problèmes de recrutement, en particulier dans certaines régions et à certains postes.

La Police Fédérale souhaite utiliser ses ressources humaines de manière à contribuer au maximum aux priorités du gouvernement et aux besoins de sécurité sur le terrain. La capacité disponible doit non seulement suffire à remplir les missions actuelles, mais aussi permettre une adaptation flexible aux nouvelles menaces et aux attentes sociétales.

Le **renforcement prioritaire de la capacité opérationnelle** constitue dès lors le cœur de la stratégie. Conformément à l'Accord de gouvernement, des renforcements supplémentaires sont prévus d'ici la fin de la législature au sein de la DGA (Police de la route), du CG (officiers de liaison) et de la DGJ (Unités spéciales et Polices judiciaires fédérales), avec une attention particulière pour Anvers et Bruxelles. Dans le cadre de la lutte contre la fraude, un renforcement significatif, conformément à l'accord de gouvernement, est également prévu pour la DGJ (équipes d'enquête pluridisciplinaires – MOTEM). En outre, **des besoins critiques** ont été identifiés **en dehors de l'Accord de gouvernement**, afin de garantir la continuité des dix missions clés de la Police Fédérale, tels que le renforcement de la Police de la navigation à Anvers, une redéfinition des besoins en personnel de la Direction de la protection (DAB), mais aussi un renforcement des services spécialisés dans la lutte contre la fraude fiscale et la stabilisation d'autres services opérationnels.

La stratégie capacitaire de la Police Fédérale repose sur trois piliers :

1. **Agir maintenant** : exploiter directement la marge disponible pour renforcer les priorités, avec un renforcement immédiat de 271 personnes. Comme le prévoit l'accord de gouvernement, il s'agit de renforcer entre autres la capacité de la Police Judiciaire Fédérale, notamment les équipes d'enquête multidisciplinaires (MOTEM) ;
2. **Préparer l'avenir** : réformes structurelles comme la réduction de l'overhead, la modernisation du statut, la digitalisation et un plan de personnel plus flexible. Les résultats de l'analyse de la charge de travail des PJF seront par ailleurs disponibles en 2026 afin de réexaminer la redistribution de la capacité, dans l'optique d'une plus grande efficacité ;
3. **Réinvestir la marge** : réinvestissement ciblé de la marge dégagée dans des besoins opérationnels prioritaires. Les plans d'action « attractivité » axés sur l'employer branding, la modernisation du statut, l'onboarding, le développement de la carrière et le bien-être constituent un facteur de soutien à cet égard.

La réalisation de cette stratégie exige des conditions-cadres stables et prévisibles. **La stabilité des crédits de personnel** sur l'ensemble de la législature est essentielle pour permettre une gestion cohérente et planifiée. Les estimations relatives au renforcement des capacités sont en effet basées sur la situation actuelle des crédits de personnel, sans tenir compte des surcoûts liés aux accords sectoriels (futurs). Par ailleurs, les mesures visant à accroître **l'attractivité** — telles que la modernisation du statut et une meilleure perspective de carrière — doivent être soutenues dans un cadre budgétaire réaliste.

Enfin, la transition vers un **plan de personnel flexible** constitue un élément clé : celui-ci remplace le tableau organique actuel et permet une gestion plus dynamique et cohérente des effectifs.

Cette approche intégrée en matière de moyens et de capacités combine renforcement, innovation et stabilité. Elle offre à la Police Fédérale la possibilité d'adapter durablement sa capacité aux besoins sécuritaires prioritaires, de renforcer la puissance opérationnelle de l'organisation et de continuer à assumer son rôle de partenaire fiable au sein de la Police Intégrée.

Chapitre 4

Suivi et évaluation



1. Suivi

Les ministres de la Justice et de l'Intérieur s'engagent à mettre en œuvre le Plan national de sécurité (PNS), à en assurer le suivi et à y apporter les modifications nécessaires. Un groupe de pilotage GPI en surveillera l'avancement et prendra des dispositions afin d'organiser efficacement le suivi et de procéder aux éventuels ajustements. Le suivi sera à la fois qualitatif et, dans la mesure du possible, quantitatif, et se concentrera sur les efforts et les résultats des services de police. Des outils d'élaboration de l'image contribueront à orienter les actions de la police en fonction des tendances actuelles.

L'objectif est également de réaliser des évaluations d'impact, mais il est important de reconnaître qu'il est difficile d'établir un lien direct entre les résultats du PNS et l'évolution des phénomènes de sécurité dès lors que ces éléments interagissent avec le fonctionnement régulier.

2. Évaluation

Le Conseil fédéral de police est responsable de l'évaluation globale du fonctionnement et de l'organisation de la Police Fédérale, de la Police Locale et du fonctionnement policier intégré, sur la base d'un rapport annuel établi par l'Inspection générale de la Police Fédérale et de la Police Locale. Par ailleurs, le Conseil fédéral de police veillera, sous l'autorité des ministres de l'Intérieur et de la Justice, à la cohérence entre cette évaluation et celle de la NCSI.

La Police Intégrée fournira les données nécessaires pour alimenter l'évaluation du PNS, assorties dans la mesure du possible d'indicateurs mesurables. Un suivi périodique est essentiel pour monitorer les objectifs du PNS, identifier les *lessons learned* et procéder à des ajustements le cas échéant.



Liste d'abréviations

AIG	Inspection générale (de la Police Fédérale et de la Police Locale)
AMS	ANPR Managed Services
ANPA	Académie nationale de police
ANPR	Automatic Number Plate Recognition
ANS	Autorité nationale de sécurité
ARRC	Allied Rapid Reaction Corps
BART	Bank Accounts Reporting Tool
BDC	Banque de données commune
BDO	Behaviour Detecting Officer
BNG	Banque de données nationale générale
CC GPI	Comité de coordination de la Police Intégrée
CCU	Computer Crime Unit
CDP	Commissaire divisionnaire de police
CG	Commissariat général
CIEAR	Centre d'information et d'expertise d'arrondissement
CIRAM	Common Integrated Risk Analysis Model
CNDC	Commissariat national aux drogues
COL PG	Collège des procureurs généraux
CP	Commissaire de police
CPPL	Commission Permanente de la Police Locale
CPVS	Centre prise en charge des violences sexuelles
CRIMORG	Criminalité organisée
CSIL	Cellules de sécurité intégrales locales
DAH	Direction de la police fédérale de la route
DAO	Direction des opérations (de police administrative)
DCA	Directions (déconcentrées) de coordination et d'appui
DGA	Direction générale de la police administrative
DGJ	Direction générale de la police judiciaire
DirCo	Directeur coordonnateur administratif de la direction de coordination et d'appui déconcentrée
DirJud	Directeur judiciaire de la direction judiciaire déconcentrée
DJO	Direction centrale des opérations de police judiciaire
DJSOC	Direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée
DJT	Direction centrale de la police technique et scientifique
DRI	Direction de l'information policière et des moyens ICT
EES	Exit/Entry System
EMPACT	European Multidisciplinary Platform Against Criminal Threats
ENAA	European Network on the Administrative Approach
ENLETS	European Network for Law Enforcement Technology Services
ETIAS	European Travel Information and Authorisation System
FIPA	Full Integrated Police Action
GES	Gestion d'enquêtes
GNEP	Gestion négociée de l'espace public
GPI	Police Intégrée
HVT	High Value Targets
IBM	Integrated Border Management
ILP	Intelligence Led Policing
INPP	Inspecteur principal de police

IRU	Internet Referral Unit
JDC	Joint Decision Center
JIC	Joint Intelligence Center
LEA	Law Enforcement Agencies
LPI	Loi instituant un service de police intégré, structuré à deux niveaux
LTF	Task forces locales
MOTTEM	Team d'enquête multidisciplinaire
MOU	Memorandum of Understanding
MTCNi	Most Threatening Criminal Networks and individuals
NCSI	Note-cadre de sécurité intégrale
NWOP	New way of protesting
OCAM	Organe de coordination pour l'analyse de la menace
OE	Office des étrangers
OSINT	Open Source Intelligence
PFF	Plan fédéral de formation
PIP	Plan d'intervention policière
PJF	Police Judiciaire Fédérale
PNS	Plan national de sécurité
PV	Procès-verbal
PZS	Plan zonal de sécurité
RCCU	Regional Computer Crime Unit
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SGRS	Service général du renseignement et de la sécurité
SICAD	Service d'information et de communication de l'arrondissement
SIRS	Service d'information et de recherche sociale
SOCTA	Serious and Organised Crime Threat Assessment
SPF	Service public fédéral
SPN	Police de la Navigation
TAM	Techniques d'audition de mineurs
TEH	Traite des êtres humains
TFN	Task Force Nationale
TFO	Task Force Opérationnelle
UE	Union européenne
VAAS	Violence As A Service
VR	Virtual Reality
VSSE	Sûreté de l'État
ZP	Zone de police